

M. Fleming: Bravo!

L'hon. M. Martin: ...ont été mises à exécution dans une plus large mesure que celles qui avaient été présentées aux provinces en 1945. De fait, les subventions à l'hygiène sont maintenant deux ou trois fois plus généreuses que celles qui avaient été proposées en 1945. Je puis dire, ainsi que l'a déclaré la semaine dernière le premier ministre de la Saskatchewan, même s'il n'était pas entièrement convaincu du point de vue de l'orientation future du plan qu'il a envisagée, que les subventions à la santé que nous avons proposées en 1945 et qui ont subi l'augmentation que je viens d'indiquer, ont plus que motivé leur existence et assurent, dans tout le pays, une uniformité des services d'hygiène qui est de nature à rendre tous les Canadiens fiers de ce que nous accomplissons à l'heure actuelle.

Mon honorable ami se souviendra qu'en 1945 on a proposé une subvention d'organisation qui permettait à chaque province de choisir son propre personnel à qui confier le relevé complet de ses services d'hygiène. Ce fut l'une des propositions soumises en 1945. Avons-nous donné suite unilatéralement à cette proposition, monsieur l'Orateur? Oui. Sur mon pupitre, au ministère, se trouvent 10 forts volumes représentant les 10 relevés provinciaux qui ont été effectués sous l'empire de la subvention d'organisation, par suite de laquelle toutes les provinces sont parfaitement en état de mesurer l'ampleur de leur actif au titre de l'hygiène et de leurs obligations, ainsi que des besoins. Encore une fois, sous ce rapport, nous avons unilatéralement donné suite à une proposition faite aux provinces en 1945.

Une des choses que nous n'avons pas faites a été la mise à exécution à tous égards de notre programme d'aptitude physique. Je dois en accepter partiellement la responsabilité. Nous avons abandonné ce programme à la suite, la Chambre s'en souvient, d'une proposition faite par le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) et vigoureusement appuyée par le chef de l'opposition. Toute la Chambre a souscrit à la décision portant qu'il fallait abandonner ce programme.

Je passe maintenant au domaine de la sécurité sociale où nous avons des preuves peut-être encore plus puissantes pour démontrer que le Gouvernement a appliqué presque entièrement les propositions formulées en 1945. A ce moment-là, le Gouvernement a préconisé un régime général de pensions de vieillesse, dont le Gouvernement fédéral était disposé à assumer l'entièvre responsabilité en ce qui concerne l'administration et la perception des

impôts nécessaires en vue d'assurer une pension, sans évaluation des ressources, à toutes les personnes à compter de 70 ans. Cela se passait en 1945, avant la guerre de Corée, à un moment où nous croyions stabiliser notre budget aux fins de la défense à environ 250 millions de dollars. Depuis, il y a eu la guerre de Corée et, avec elle nos obligations se sont accrues dans diverses régions du monde, y compris notre contribution à l'OTAN. Comme résultat le ministre des Finances affecte maintenant près de deux milliards de son budget à la défense nationale.

Malgré cela, nous avons à nous seuls donné suite aux propositions que nous avions formulées en 1945 à l'égard de la sécurité de la vieillesse et, aujourd'hui, tous les Canadiens âgés de 70 ans, qui en font la demande, obtiennent, sans être assujettis à une épreuve d'évaluation des ressources, une pension de vieillesse, qui coûtera cette année aux contribuables canadiens 367 millions de dollars. C'est une mesure qui a été adoptée sur la proposition du Gouvernement actuel et du Parlement. Le chef de l'opposition estime-t-il que ce programme ne représente pas une très importante partie des propositions faites par le gouvernement fédéral en 1945?

Nous n'arrêterons pas là. En 1945, on a également proposé l'assistance-vieillesse. Nous avons proposé un programme d'assistance-vieillesse aux provinces, y compris Ontario dont mon honorable ami était alors premier ministre, afin de partager également avec les provinces le coût de l'aide aux personnes de 65 à 69 ans. Le chef de l'opposition sait sans doute qu'on a donné suite à cette proposition, et qu'elle fait maintenant l'objet d'une loi consignée dans les statuts du Canada. Comme résultat, nous partageons également avec les provinces le coût de l'assistance-vieillesse. En 1945, nous avions proposé \$30 par mois. Nous avons fait mieux, car nous versons en ce moment \$40 par mois sous forme d'assistance-vieillesse.

M. Fleming: Le ministre veut dire 50 p. 100, n'est-ce pas?

L'hon. M. Martin: En 1945, nous avons proposé...

M. Fleming: Le ministre ne veut certes pas dire que le gouvernement fédéral paie tout.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Fleming: Le ministre a dit: "Nous payons".

L'hon. M. Martin: J'ai dit que le gouvernement fédéral avait proposé un programme en vertu duquel le contribuable canadien versait des cotisations que nous, à titre de Gouvernement et de Parlement, jugions oppor-